



Accusé de réception en préfecture	
Numéro de l'acte	02-2024-2741-FINMM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

### QUESTION N°2024-171

**FINANCES** : CREATION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET CUISINE CENTRALE A L'ECOLE JULES FERRY KERGOMARD – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE LA CAPSO

**RAPPORTEUR** : Joël DUQUENOY  
Conseiller Délégué aux Finances

---

#### Le conseil municipal,

**Considérant** par la délibération n°D306-21 en date du 30 septembre 2021, le Conseil Communautaire de la CAPSO a délibéré en faveur de l'instauration d'un fonds de concours dit "FONDS 23-25" pour toutes les communes de la Communauté d'Agglomération,

**Considérant** que ce soutien de la CAPSO vise à :

- marquer la solidarité communautaire envers ses communes, notamment les plus rurales, en accompagnant leurs projets (avec un cadre d'intervention souple et identique au fonds de concours 21-23, tout en affirmant les objectifs communautaires en matière environnementale, mobilité, santé, ... avec des bonifications possibles),
- favoriser, avec un effet levier important sur les co-financements, les projets des communes.

**Considérant** que la Ville d'Arques souhaite créer un restaurant scolaire à l'école Jules Ferry Kergomard et que pour mener à bien ce projet la Ville d'Arques souhaite demander le soutien financier de la CAPSO grâce au fonds de concours dit "FONDS 23-25",

#### Après avoir entendu son rapporteur,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'opération visant à créer un restaurant scolaire à l'école Jules Ferry Kergomard d'Haut-Arques,

**ARTICLE 2 : SOLLICITE** pour cette opération un financement auprès de la CAPSO grâce au fonds de concours dit "FONDS 23-25",

**ARTICLE 3 : PROPOSE** le plan de financement prévisionnel suivant :

CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ECOLE JULES FERRY KERGOMARD			
DEPENSES	En euros HT	RECETTES	En euros HT
Travaux	1 295 049,57 €	Autofinancement	754 782,50 €
Honoraires - Architecte	113 828,02 €	Subventions Publiques	708 020,83 €
Autres missions	34 500,00 €	• Collectivités territoriales	
Aléas	19 425,74 €	Département du Pas-de-Calais	250 000,00 €
		CAPSO - Fonds de concours	135 000,00 €
		• Etat	
		Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux	323 020,83 €
		Dépenses éligibles DETR 1 292 083,33€HT	
TOTAL DEPENSES	1 462 803,33 €	TOTAL RECETTES	1 462 803,33 €

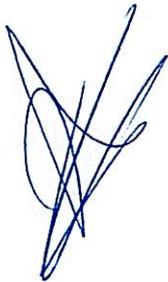
**ARTICLE 4 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CAPSO et à signer tout document en ce sens.

**ARTICLE 5 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables 24
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

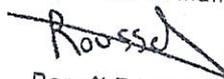
Le secrétaire de séance,  
Sébastien DUCHATEAU




Fait à ARQUES  
Le 16 décembre 2024

Le Maire,  
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire  
après approbation de la Sous-Préfecture  
le 19 DEC. 2024 et publication ou  
notification le 19 DEC. 2024  
Monsieur le Maire  
  
Benoît ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024**

**Affiché le 17 décembre 2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 16 décembre 2024 à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 10 décembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **21 présents** pour la question 2024-134, **22 présents** à partir de la question n°2024-135
- **5 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **0 absent excusé sans pouvoir**

**Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND**

**Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY**

**Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.**